



- Adresse : Montagne Evasion, Maison du Sport, 3 rue de la Liberté 38130 Echirolles
 - Courriel : montagne.evasion@laposte.net - Tél : 04 76 09 46 53 (répondeur)
 - Site : www.montagne-evasion38.fr
-

Compte-rendu de la réunion du Collège du vendredi 21 février 2025

Rédacteur : Josette Gilbodon-Bert

Françoise Besset dirige les débats

Ouverture de la réunion : 8 H 00 Clôture de la réunion : 12 H 00

Présents : Anne Perrin, Michèle Bronner, Françoise Besset (invitée permanente), Josette Gilbodon-Bert, Pascal Holtzer, Gérard Vionnet-Fuasset, Christian Driol, André Cabrera, Gérard Malé.

Excusées : Mireille Holtzer et Josette Coquard (invitée permanente)

Ordre du jour

- Approbation du CR du collège du 17/01/25
- En priorité le Règlement Intérieur
- Le courrier élaboré par Mireille pour le changement de locaux
- Le point sur le paiement en ligne
- Questions diverses

Plusieurs points importants se sont rajoutés à l'ordre du jour.

1-Approbation du CR du collège du 17/01/2025 :

Ce CR, après modifications apportées, a été approuvé à l'unanimité.

2-Point sur le certificat médical :

A la demande d'André Cabrera et pour faire suite à la réponse de la FFMM au sujet du certificat médical et du questionnaire de santé, le collège engage une longue discussion.

Pour rappel, la législation (La loi n° 2022-296 du 2 mars 2022) nous impose de suivre les préconisations de la fédération à laquelle ME est rattachée, la FFMM. Celle-ci nous a fait savoir, via son président, dans son mail du 31/01/2025 qu'elle demande de remplir le questionnaire médical officiel (https://www.formulaires.service-public.fr/qf/cerfa_15699.do) et un certificat uniquement si l'intéressé-e ne répond pas NON à toutes les questions.

Il est donc convenu ce qui suit (Règlement Intérieur à modifier) :

Le certificat médical ne sera plus demandé systématiquement mais les adhérents devront s'engager à remplir le questionnaire de santé qu'on leur remettra mais il restera leur propriété. Si un adhérent répond OUI à au moins une question, pour des raisons de sécurité, il devra remettre à l'association un certificat médical de non contre-indication pour la pratique de l'activité sportive.

Tout nouvel adhérent s'inscrivant pour les randonnées de printemps devra se conformer aux directives visées ci-dessus.

3- Diverses informations pour les sorties de printemps :

Maintien du tarif

Les documents pour les inscriptions sont en cours de rédaction.

Les dates des sorties sont arrêtées

4- Le courrier élaboré par Mireille pour le changement de locaux :

Ce courrier n'a pas encore été envoyé dans l'attente d'une décision des membres du collège.

Après discussion, il est décidé de l'envoyer (cf. copie jointe) après avoir enlevé certaines phrases de la conclusion qui seront des éléments de discussion lors de la réunion demandée auprès de la Mairie.

5- Paiement en ligne :

C'est en stand-by : soit les banques ne répondent pas car peu intéressées (crédit agricole et caisse d'épargne) soit il faudrait changer d'agence bancaire. Michelle Bronner précise que le Crédit Mutuel propose l'outil Monético pour le règlement carte bleue au pied du car MAIS ce n'est en aucun cas un logiciel de gestion d'association (adhérents, plan comptable, bilan ...) En fait, rien n'est envisageable avant la création du nouveau site internet.

De plus, Christian Driol fait constater que la comptabilité serait plus compliquée du fait de tarifs identiques pour plusieurs activités.

6- Site internet :

André Cabrera regrette d'avoir reçu peu de réponses à ses mails. Il se questionne pour les demandes reçues de blog ou de trombinoscope. Des éléments peut-être pas indispensables pour le site et qui risquent d'avoir un coût élevé.

*« Voici quelques précisions sur ce qui est attendu pour le cahier des charges du futur site internet : il doit permettre à un prestataire de comprendre **complètement et précisément** les fonctionnalités attendues afin d'en déterminer le coût puis de les réaliser.*

Aussi, il est attendu de chaque responsable de fonctions au collège et chaque responsable d'activités :

- a minima la description détaillée des fonctionnalités actuellement utilisées

*- les fonctionnalités nécessaires et utiles mais qui n'existent pas actuellement, notamment celles qui feront gagner du temps aux responsables de fonctions ou d'activités et qui leur apporteront de l'autonomie : chacun-e doit pouvoir créer les données qu'il gère ainsi que les consulter, modifier, supprimer, ... disposer des fonctionnalités dont il a besoin lui permettant d'assurer complètement sa mission **en toute autonomie**, ... »*

Pascal Holtzer lui suggère de mettre une date butoir pour recueillir les informations afin de pouvoir consulter des prestataires de service (au plus tard en septembre).

7- Responsabilité civile des membres du collège :

Beaucoup d'interrogations à ce sujet, une très longue discussion qui débouche sur une demande de rendez-vous avec un prestataire à faire en urgence. **Christian Driol se charge de prendre rendez-vous auprès de la MACIF.**

A cette réunion, les responsables d'activités sportives et culturelles souhaitent y participer.

D'autre part, pour évaluer nos compétences en termes de sécurité, Nicole Corvi, Francis Fontaine et Gérard Vionnet-Fuasset ont commencé à recenser le parcours de chaque animateur avec leurs compétences, brevets, diplômes ou équivalences.

8- Prise en charge par Montagne Evasion ou par les participants pour les activités + :

Gérard Vionnet-Fuasset demande comment seront pris en charge les sorties + pour l'encadrant.

Pour 2024, c'est Montagne Evasion qui a payé ses frais, les participants réglaient une adhésion annuelle de 5 €.

Quand sera-t-il pour 2025 ?

Question reportée à une prochaine réunion du collège après étude du financement possible par les trésoriers.

9- Règlement intérieur :

Seulement les pages 1 à 6 ont pu être étudiées. Françoise Besset fera les mises à jour.

Deux points sont en suspens :

- Assurances et responsabilité civile (en attente d'un RDV)
- Du fait du covoiturage, la ligne « en cas d'accident la franchise de l'assurance est remboursée... » sera supprimée.

Le culturel ne bénéficiant pas de l'assurance pour le covoiturage, demande le maintien du remboursement de cette franchise en cas d'accident (quel montant ?). Cette demande sera mise à l'ordre du jour du prochain Collège.

L'étude de la 2^{ème} partie du règlement intérieur se fera lors de la prochaine réunion du Collège.

10- Questions diverses :

- **Echirando 2025** : une discussion a été initialisée sur la nécessité de vérifier la couverture assurantielle de cet événement organisé par Sport 10 pour lesquels des bénévoles de ME devraient apporter une contribution. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Collège.

Prochaine réunion le vendredi 21 mars 2025.